

JOURNÉE
TECHNIQUE

2
DÉCEMBRE
2025



Préventeur de Carsat : actions d'accompagnement des entreprises pour prévenir les risques professionnels

Béatrice GUILLON

Carsat Bourgogne – Franche-Comté



Nos missions en prévention

- ❖ **Accompagner** les entreprises dans la mise en place d'un système de management de la sécurité
- ❖ **Mener une enquête sur les accidents du travail (AT) graves et mortels et les accidents de trajet mortels**
- ❖ **Inciter les entreprises** à mettre en œuvre des mesures de prévention efficaces et pérennes
- ❖ **Former et informer les entreprises**

Accompagner les entreprises

❖ Dans le cadre de programmes de prévention nationaux et régionaux

➔ *Exemple du déploiement du programme national « Prévention AT » dans les entreprises à sinistralité élevée ou ayant eu des chutes graves (avec incapacité permanente d'au moins 20 %)*

Les principaux enjeux :

- prévenir la répétition des accidents du travail ;
- mettre en place dans les entreprises un système de management de la sécurité avec l'objectif d'améliorer la situation de l'établissement en matière de prise en compte de la prévention ;
- réduire la sinistralité.

Accompagner les entreprises

Sur deux axes :

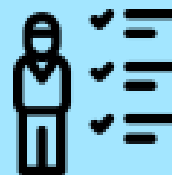
Axe n°1. La mise en place d'un socle organisationnel de prévention comportant quatre thèmes



Politique
de
prévention



Evaluation
des risques
professionnels
et DUERP à
jour



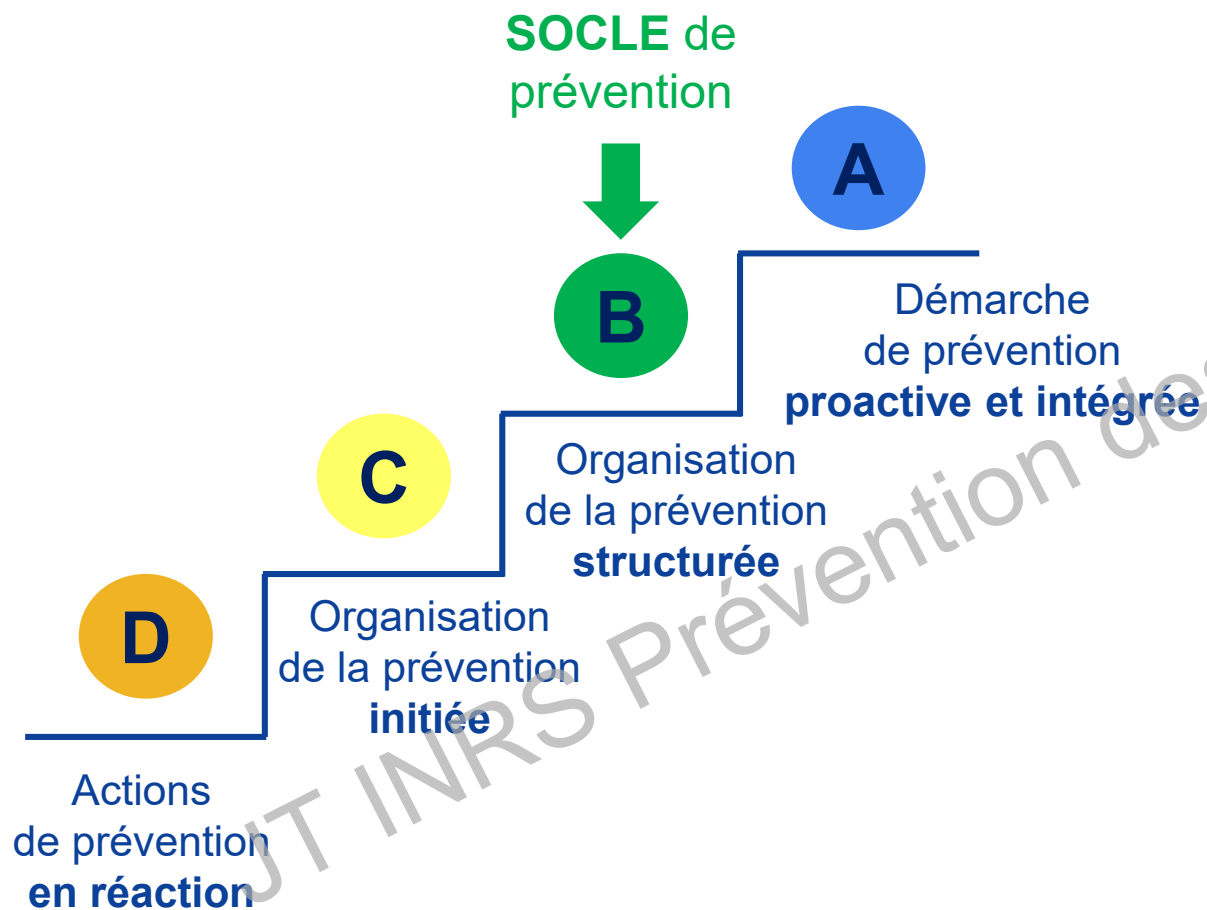
Formation et
compétences
en Santé &
Sécurité au
Travail (S&ST)





Analyse
des AT et
plan
d'actions

Accompagner les entreprises

Une grille de positionnement, 4 niveaux par thème :



- 
- ✓ Réaliser un état des lieux
 - ✓ Identifier les marges de progression
 - ✓ Accompagner l'établissement
 - ✓ Suivre la progression
- 
- ✓ Exemples d'éléments objectivables
 - ✓ Proposition d'une offre de services d'accompagnement : outils d'analyse et d'évaluation, offre de formations, aides financières, etc.

Accompagner les entreprises

2. Analyse AT et suivi des AT-MP

Extrait d'une grille sur le thème de l'analyse d'AT et du suivi des sinistres

D	C	B (Socle)	A
1 Les AT sont déclarés, ou l'information préalable à la DAT est adressée à la carsat/CGSS/CRAMIF pour les intermédiaires	1 Les AT sont enregistrés et comptabilisés.	1 Tous les AT avec arrêt sont analysés à l'aide d'une méthode définie, pour tous les salariés (y compris CDD, apprentis, stagiaires et intérimaires).	1 Les AT trajet sont également analysés
	2 Un recueil des circonstances est réalisé (Recherche des causes immédiates).		2 Les AT sans arrêt, les MP et les incidents sont également analysés.
	3 Des mesures correctives immédiates sont prises.	2 Les causes d'ordre organisationnel, technique et humain sont identifiées.	3 Les mesures de prévention collectives sont systématiquement privilégiées
		3 Le plan d'actions est formalisé.	4 Des échanges avec les Agences d'Emploi sur les AT MP sont organisés
			5 L'entreprise organise une veille en lien avec des partenaires extérieurs pour tirer des enseignements des AT MP survenus dans des activités similaires
			6 Les AT des prestataires de service, sous-traitants font l'objet d'une analyse commune

Accompagner les entreprises

Axe n°2. La maîtrise du risque de chute ou d'un risque identifié en lien avec la sinistralité de l'entreprise

Exemple d'un cas d'entreprise où le risque lié aux postures contraignantes était non maîtrisé sur le poste de travail d'étiquetage.

Situation observée : lors de la prise et de la dépose de colis constituant les couches inférieures des palettes, les salariés effectuent des flexions importantes du dos et des genoux, car les palettes sont directement posées au sol.

Objectif de prévention : réduire les contraintes posturales liées aux manutentions manuelles aux postes d'étiquetage en garantissant la réalisation de celles-ci à une hauteur constante, correspondant au centre de gravité de l'individu. Si cet objectif ne peut être atteint sur toute la hauteur de la palette, il conviendra de le mettre en application pour les premières couches.

Accompagner les entreprises

Exemple d'un cas d'entreprise où le risque lié aux postures contraignantes était non maîtrisé sur le poste de travail d'étiquetage.

Préconisation des mesures de prévention via une recommandation avec délai de 6 mois :

- S'équiper de matériels de mise à hauteur, du type transpalette électrique à fourche élevable ou table élévatrice par exemple, pour permettre aux salariés de travailler à hauteur constante et ainsi supprimer les contraintes posturales.
- Former les salariés concernés à l'utilisation de l'équipement en sécurité.

Information sur l'offre de service existante :

- Une subvention prévention des risques ergonomiques
- De la documentation technique sur la thématique, type ED6350 « Conception et aménagement des entrepôts et plateformes logistiques » de l'INRS, la fiche de bonnes pratiques « Matériel de mise à hauteur pour poste fixe », DTE 22-7

Mener une enquête sur les AT graves et mortels et les accidents de trajet mortels

- ❖ Dans le cas des accidents mortels, **réaliser une visite d'informations auprès de l'employeur**, en concertation avec la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
- ❖ **Faire réaliser l'analyse de l'accident par l'établissement**
- ❖ **Réaliser une enquête**
- ❖ **Prescrire des mesures de prévention**
- ❖ **Contrôler leur mise en œuvre par l'établissement**

Mener une enquête sur les AT graves et mortels et les accidents de trajet mortels

Illustration par un cas concret d'un accident mortel d'un conducteur routier, écrasé entre deux véhicules poids-lourds

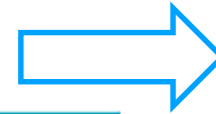


1. Transcrire le récit de l'accident, à la suite des échanges :

La victime s'arrête sur une aire de stationnement, descend de son poids-lourd (PL) moteur en fonctionnement, puis fait quelques pas en direction de l'arrière de son véhicule, pour observer comment se garer. Un autre PL est déjà positionné à proximité côté conducteur. Le conducteur est alerté que son véhicule recule dans sa direction. Il veut remonter dans sa cabine mais se retrouve coincé et écrasé entre la porte de son PL et la benne du camion stationné à proximité.

Mener une enquête sur les AT graves et mortels et les accidents de trajet mortels

2. Recueillir les faits



3. Identifier les causes

FICHE D'ANALYSE	
Activité	Descend de sa cabine pour observer comment se garer. Se dirige vers l'arrière de son véhicule.
Organisation	La victime a commencé sa journée à 7h06 et prend sa pause à 11h50 (heure de l'accident) en compagnie d'un autre collègue qu'il a convenu de retrouver à cet endroit. Chaque conducteur de l'entreprise a un véhicule attitré.
Matériel	Tracteur avec remorque attelée, Tracteur équipé d'un frein de parc électrique à enclenchement manuel avec alarme visuelle et sonore si porte ouverte, Boîte de vitesse sur position « neutre » au moment de l'AT, Frein de parc en position désactivée au moment de l'AT.
Humain	Conducteur grand routier France depuis 18 ans, Connait les bonnes pratiques liées au stationnement dont le fonctionnement du frein de parc.
Environnement	Aire de stationnement non prévue pour les PL et en légère pente, le long d'un parking réservé aux véhicules légers. Présence d'un PL garé à proximité, côté conducteur.

- Organisationnelle : L'aire de stationnement utilisée est prévue pour les véhicules légers uniquement.

- Technique : Possibilité de descendre de la cabine du poids-lourd alors que le frein de parc est désactivé.

Mener une enquête sur les AT graves et mortels et les accidents de trajet mortels

4. Prescrire des mesures de prévention : celles-ci l'ont été par voie d'injonction

	Mesures de prévention prescrites	Délai
1	Installer sur l'ensemble de votre parc PL de marque ..., équipé de frein de parc électrique, un dispositif de serrage automatique du frein de parc à l'ouverture de la porte et informer vos conducteurs de la réalisation de cette modification lors d'une réunion spécifiquement réalisée à cet effet.	6 mois
2	Sensibiliser et informer l'ensemble de vos conducteurs PL sur l'obligation de serrer le frein de parc lors de tout stationnement, quelle que soit sa durée, lors d'une réunion spécifiquement organisée à cet effet. Formaliser celle-ci au moyen d'une feuille de présence avec émargement des participants.	6 mois
3	Nous transmettre, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'avis de réalisation et les justificatifs suivants attestant de la réalisation des mesures demandées : <ul style="list-style-type: none">- Le justificatif attestant l'installation du serrage automatique du frein de parc sur l'ensemble du parc ... (facture acquittée, etc.) ;- La feuille de présence du personnel avec émargement des participants aux réunions d'information et de sensibilisation.	6 mois



5. Contrôler la mise en œuvre de la réalisation des mesures prescrites

Et classer l'injonction lorsque l'ensemble des mesures sont mises en place.

Mener une enquête sur les AT graves et mortels et les accidents de trajet mortels

Réalisation d'un flash-info AT à destination des entreprises :

Objectifs principaux :

- Sensibiliser sur la nécessité et l'intérêt de réaliser des analyses d'accident du travail ;
- Informer sur des risques auxquels peuvent être exposés les salariés et les mesures de prévention associées.

Catégorie	Description
A - Organisationnelles	- L'aire de stationnement utilisée est prévue pour les véhicules légers uniquement
B - Techniques	- Possibilité de descendre de la cabine alors que le frein de parc est activé
C - Humaines	

Catégorie	Description
Activité	Descend de sa cabine pour observer comment se garer. Se dirige vers l'arrière de son véhicule.
Organisation	La victime a commencé sa journée à 7h05 et prend sa pause à 11h50 (heure de l'accident) en compagnie d'un autre collègue qu'il a convenu de retrouver à cet endroit. Chaque conducteur de l'entreprise a un véhicule attelé.
Matériel	Tracteur avec remorque attelée. Tracteur équipé d'un train de parc électrique à enclenchement manuel avec alarme visuelle et sonore si porte ouverte, Boîte de vitesse sur position « neutre » au moment de l'AT. Frein de parc en position désactivée au moment de l'AT. Conducteur grand routier France depuis 15 ans.
Humain	Connait les bonnes pratiques liées au stationnement dont le fonctionnement du frein de parc.
Environnement	Aire de stationnement non prévue pour les PL et en légère pente, le long d'un parking réservé aux véhicules légers. Présence d'un PL garé à proximité, côté conducteur.

Catégorie	Description
A - Organisationnelles	- Sensibiliser et informer l'ensemble des conducteurs PL sur l'obligation de serrer le frein de parc lors de tout stationnement, quelle que soit sa durée d'arrêt. - Déclarer une consigne rappelant l'utilisation obligatoire de parkings dédiés aux PL.
B - Techniques	- Installer, sur l'ensemble des PL équipés de frein de parc électrique, un dispositif d'enclenchement automatique du frein de parc dès l'ouverture de la porte. - Privilégier l'acquisition de PL équipés de frein de parc électrique avec enclenchement automatique lors de l'ouverture de la porte de la cabine.
C - Humaines	- Informer les conducteurs concernés de la réalisation de la modification technique.

Documentation

- > [Rouler et circuler en sécurité - INRS ED 6169](#)
- > [Site carsat BFC : risque routier](#)
Les mesures de prévention du risque « mission »
- > [Axe « L'Organisation des déplacements »](#)

Assurance Maladie, Carsat, INRS

3 points clés à retenir

4 missions en prévention

- Accompagner les entreprises
- Mener une enquête à la suite d'accidents graves ou mortels
- Inciter les entreprises
- Former et informer les entreprises

5 principaux points d'entrée

- Via un programme de prévention
- A la suite d'un AT grave ou mortel
- Pour le financement d'actions de prévention
- A la suite d'une sollicitation
- A l'initiative du préventeur

Des outils à notre disposition

- Des démarches de prévention et des outils d'analyse et d'évaluation
- Des courriers (recommandation et injonction)
- Des aides financières
- Des formations
- De la documentation
- ...